

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 13 février 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal des séances des 30/01 et 05/02/2026.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone décide de prendre connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

3. MP Achat 50 TIB feu - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de "50 TIB feu" sur le marché n° MAT22-433-22 du SPF intérieur sécurité civile attribué à la société Sioen SA, Fabriekstraat, 23 à 8850 Ardooie, pour le montant d'offre contrôlé de € 47.650,00 hors TVA soit € 57.656,50 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/744-51.

4. MP Achat 100 casques de feu - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat de "100 casques de feu" suivant le marché 2024/ZHC/CDA/3 de la centrale d'achat de la Zone de secours Hainaut Centre, par le biais de la société Provitec SPRL ruelle Grulois 5 à 7950 Chièvres et pour un montant de € 36.650,00 hors TVA soit € 44346,50 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/744-51.

5. MP Achat 400 tenues techniques/feu de forêt - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de "400 tenues techniques/ feu de forêt" sur le marché 2024/ZHC/CDA/2 de la Centrale d'achat de la Zone de secours Hainaut Centre par le biais de la société DEVA BELGIUM BVBA, Oudenaardebaan 62 bureau 7 à 9690 Kluisbergen, pour un montant de € 265.692,00 hors TVA soit € 321.487,32 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/744-51.

6. MP Achat 100 paires de bottes de feu - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de "100 paires de bottes de feu " suivant le marché 2025/ZHC/CDA/3 de la Centrale d'Achat de la Zone de Secours Hainaut Centre par le biais de la société BOCHE, ZA Champ Thibaud à FR-79300 Bressuire, pour le montant d'offre contrôlé de € 13.525,00 hors TVA, ainsi que € 2.840,25 de TVA à payer directement à l'Etat belge ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/744-51.

7. MP Achat de gants de feu (accord-cadre) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 100 paires de gants de feu, sur base de l'accord-cadre 2026-022 "Achat Gants de Feu", à la société Deva Belgium BVBA, Kortrijkstraat 294 à 9700 Oudenaarde pour le montant de € 8.800,00 HTVA ou € 10.648,00 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

8. MP Achat sous-vêtements de feu (Accord-cadre) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 150 t-shirts de feu et 150 caleçons de feu sur base de l'accord-cadre 2024-053, à la société Provitec SA, Ruelle Grulois 5 à 7950 Grosage, pour un montant d'offre contrôlé de € 9.945,00 hors TVA ou € 12.033,45, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/744-51.

9. MP Achat polos et pantalons ambulanciers (accord-cadre) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 250 polos floqués et 250 pantalons floqués, suivant l'accord-cadre 2024-047, à la société Condor Safety, à Krommebeekstraat, 44 à 8930 Menen, pour un montant de € 43.065,00 hors TVA ou € 52.108,65 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/744-51.

10. MP Achat et installation d'une climatisation pour le futur dispatching - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2026-008 "Achat et installation d'une climatisation (RO - dispatching)", et le montant estimé qui s'élève à € 9.917,36 hors TVA ou € 12.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De choisir 4 opérateurs économiques pour les inviter à présenter une offre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/723-60.

11. Réparation PMF de Gedinne - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du véhicule PMF de Gedinne auprès du garage Transport Lecaillié Jean-Pierre à Sinsin, sur base du marché 2024-014 "Entretien et réparation des véhicules lourds", pour le montant d'offre de € 8.427,00 HTVA ou € 10.166,67 TVAC ; D'approuver le paiement en urgence par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 351/745.98.

12. Formation officiers ENSOSP - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de la formation "GOC" à l'Ecole Nationale supérieure des officiers des sapeurs-pompiers, 1070 rue du lieutenant Parayre, BP 20316, F-13798 Aix-en-Provence cedex 3, pour le montant d'offre de € 34.506,00 exonéré de TVA ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2026, article 351/123-17.

13. CODIS – Demande de stage – Etudiant en formation qualifiante

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter en stage M. X, étudiant en 4e année technique de qualification, option informatique, à l'Athénée royal de Rochefort, du 23 au 27 février 2026 ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'école.

14. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 28 janvier 2026.

15. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 6 janvier 2026.

16. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière volontaire au poste de Florennes, au 1er juin 2026.

17. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière volontaire au poste de Vresse-sur-Semois, au 1er avril 2026.

18. Démission volontaire secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancière non-pompier volontaire au poste de secours de Beauraing, à la date du 28 février 2026.

19. Démission volontaire secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au poste de Gedinne, à la date du 28 février 2026.

20. Démission volontaire employé administratif

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, Conseiller en prévention, moyennant une réduction de la période de préavis de 6 semaines, soit une fin de service au 15 mars 2026.

21. Prolongation contrat agent administratif – CDI

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger l'engagement de Monsieur X, agent administratif, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 11 mars 2026, au grade et barème D6.

22. Recrutement agent administratif D4 – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Madame X en tant qu'employée à temps plein pour les services Informatique et communication de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 12 mois à partir du 1er mars 2026, au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

23. Recrutement agent administratif D4 – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Madame X, en tant qu'employée administrative à temps plein ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, à partir du 18 février 2026, au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

24. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X à effectuer des prestations en télétravail et en travail en bureau satellite à raison d'un jour de télétravail le lundi et un jour de travail en bureau satellite à Couvin le vendredi à partir du 16 février 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

25. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en télétravail à raison de 1 jour de télétravail le lundi à partir du 16 février 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

26. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en télétravail à raison de 1 jour de télétravail le vendredi à partir du 16 février 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

27. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en télétravail à raison de 1 jour de télétravail le mercredi à partir du 24 juin 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

28. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en télétravail à raison de 1 jour de télétravail le vendredi à partir du 16 février 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

29. Personnel administratif - Autorisation de travail délocalisé

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X, employée administrative, à effectuer des prestations en télétravail ou travail en bureau satellite à raison de 1 jour de télétravail le mardi et un jour de travail en bureau satellite à Ciney le vendredi à partir du 16 février 2026 ; D'approuver l'avenant au contrat de travail.

30. Formulaire demande de visite de caserne - Modification

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de modifier le formulaire type repris en annexe, destiné à recueillir un minimum d'information pour les demandes de visite de caserne, en supprimant la limite d'âge minimale des visiteurs.

31. Prévention - Recours au Conseil d'Etat - Arrêt - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance de l'arrêt du Conseil d'État intervenu le 20 janvier 2026 dans le cadre du recours introduit par l'ASBL Bel Air contre l'attestation de la zone de secours DINAPHI déclarant que la maison de repos Château Bel Air ne répond pas de manière satisfaisante à la réglementation relative à la protection contre l'incendie, ainsi que contre l'attestation du bourgmestre de la commune d'Yvoir marquant son accord sur les conclusions du service incendie ; De ne pas réclamer le paiement de l'indemnité.

32. Poste de Florennes - Situation problématique

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de solliciter la Commune de Florennes et son Bourgmestre afin de recevoir une proposition concrète et rapide pour remplacer l'utilisation de la caserne actuelle ; De solliciter déjà des devis pour le placement de conteneurs complémentaires, avec sanitaires et pièce de vie, en achat ou location, en second recours.

33. Financement européen - Concours Interreg - Convention

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du projet intitulé "Mise en œuvre transfrontalière d'une réponse opérationnelle aux situations de crise de type Feux de Forêts et Inondations" initié par le SDIS 54 (Meurthe-et-Moselle) en vue de solliciter un subside du FEDER dans le cadre de l'appel à projet 2021-2027 ; De marquer son accord sur la collaboration de la Zone de secours DINAPHI à ce projet, qui réunit au total 5 zones de secours, et de désigner le représentant du SDIS 54 comme partenaire chef de file du projet ; De proposer au Conseil de zone d'approuver le projet et la convention lors de sa prochaine séance.

34. Rezonwal - Informations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte des documents suivants fournis ou établis par l'asbl Rezonwal :

- la note de relative au financement des zones de secours wallonnes ;
- la note de synthèse relative au financement, suite à l'entrevue avec l'UVCW et un représentant du cabinet du Ministre wallon des Pouvoirs locaux ;
- la note de concept relative aux dossiers stratégiques en cours (réforme du cadre RH et formation) ;
- la note de concept du BBSPB relative à la réforme du cadre RH et formation.

35. Projet OJ conseil du 27/02/2026

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 27/02/2026.

36. Divers

La Secrétaire de zone,

Sandrine DUMONT

La Présidente,

Mélanie HAVENNE